Cfdt:

DÉFENSE

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2019/2025

Ministre des Armées

INFO FLASH

Vendredi 9 février, la ministre des Armées a présenté aux organisations syndicales de son ministère le projet de loi de programmation militaire (LPM) pour les années de 2019 à 2025.

Pour Madame Parly, la LPM concerne tous les personnels civils comme militaires qui œuvrent au sein des Armées.

Elle tend vers :

- un renouveau de l'outil de défense
- le renouvellement des capacités opérationnelles pour les 3 armes (Terre, Air, Mer)
- l'innovation notamment en matière de renseignement, cyber-défense, espace numérique
- l'autonomie stratégique nationale et européenne
- Une modernisation du ministère au service des agents et avec des effectifs globaux en hausse sur la durée de la LPM (+6000 ETP PM/PC)

Pour les recrutements de personnels civils, la priorité sera donnée aux domaines du renseignement (1500 ETP), de la cyber-défense (+1000) et la sécurité (+750).

4,4 Md€ sont prévus pour l'entretien programmé des matériels où les besoins en compétences des PC sont reconnus.

Un effort sera consacré au soutien.

520 M€ en mesures catégorielles pour les fonctionnaires entre 2019 et 2025:

- 120 M€ pour fin des mesures PPCR
- 400 M€ pour nouvelles mesures dont 175 M€ pour le CIA

Plan de requalification de C en B prévu par la LPM.

➢ **Ouvriers de l'Etat :**

Il y aura poursuite du recrutement dans les 21 professions et/ou domaines techniques en tant que de besoin.

➢ **Taux d'avancement 2018 :**

Les services du MINARM font le siège du guichet unique (FP/Budget) afin d'avoir le taux le plus tôt possible.

➢ **IDV OE prorogée sur durée LPM**

➢ **Contractuels**

Une centaine d'ASC décret 49 de la DGA pourrait devenir ICT.